

# L'arbre des possibles et le rapport Cattelot

En juillet 2020, la députée du Nord, Mme Cattelot, remettait son rapport de mission parlementaire sur la forêt et l'avenir de la filière bois. Elle y parlait notamment de forêt "bien commun", "d'intérêt général", de réconcilier la société et tous les usagers dans une "vision partagée de la forêt", d'un "impératif de partager avec les forestiers un contrat social clair". Bernard Menez, représentant forestier pour le Finistère, nous livre son analyse.

Selon les préconisations de Mme Cattelot, la forêt devrait être cogérée avec la "société civile" d'où à l'échelle du territoire, "l'adhésion des forestiers à des plans locaux forestiers" adossés à un espace d'échanges et de concertation de type "Conseil territorial des forêts" où sont représentés les forestiers, les professionnels de la forêt, les citoyens, les élus, les associations. Pour couronner le tout, la coécriture des PSG (plan simplifiés de gestion) qui limite drastiquement notre liberté de gestion, déjà fort encadrée <sup>(1)</sup>.

## Vraie-Fausse concertation ?

En pratique, de multiples expériences locales ont montré que

les citoyens lambdas participent peu, ou s'épuisent très vite à l'exercice de la concertation. Par contre, c'est le terrain de prédilection et d'influence des organisations environnementales ou ONG diverses et variées qui noyautent et prennent le pouvoir dans ce genre d'organisation.

En clair, la démocratie directe, citoyenne, participative est une astuce utilisée par une minorité afin d'imposer ses vues. Nous ne pouvons nous soumettre à une minorité agissante. Chaque propriétaire forestier doit être libre de ses choix : choix sylvicoles, choix de mise à disposition de sa propriété au service du public. Il n'y a ni à juger, ni à jauger, ni à hiérarchiser.

## Discuter quoi ?

Si la négociation avec la société civile est inévitable, négociation est sans doute un terme inapproprié puisque nos interlocuteurs n'apportent rien et nous apportons nos biens forestiers, c'est-à-dire tout !

Il s'agit de discuter de la place de la forêt en étant conscient qu'à partir d'un certain niveau de contraintes et de réglementation, l'investissement forestier ne présente plus d'intérêt (coupes rases interdites, mélange d'espèces pied à pied, accueil du public généralisé, etc.).

La mouvance environnementaliste n'éprouve pas une sympathie particulière vis-à-vis de la propriété privée et pas davantage un grand intérêt pour les problématiques forestières (investis-



> Bernard Menez, représentant forestier du Finistère.

sement, retour sur investissement, coûts d'implantation, de mobilisation). Bref, le sort des propriétaires leur importe peu.

## Forêt de production

La forêt de production bretonne, c'est 20 % de la superficie de la forêt bretonne et 80 % des emplois forestiers. L'industrie de première transformation, survivra difficilement à l'obligation de chercher sa matière première hors Bretagne. Pour cette forêt de production, la mécanisation est incontournable et les monospécifiques à la parcelle inévitables. Gérer collectivement la forêt de production est irréaliste : comment expliquer à ceux qui débarquent dans la "question forestière" : le marché, la disponibilité des outils, les questions liées à la reconstitution, etc., etc., dans un espace temps limité ?

## La bataille des services écosystémiques.

Les services écosystémiques sont jusqu'à présent un "don gratuit" des forestiers à la société. Il est probable que dans le cadre des Assises de la forêt existe une opportunité d'entamer un chemin vers leur valorisation. (comme en agriculture).

Tout d'abord, tout type de forêt produit des services écosystémiques et notamment la forêt de production. Celle-ci séquestre le carbone lors de sa croissance dynamique, stocke du carbone

matériaux utilisés lors de leur élaboration de production comme les cases de l'écocée. Si on ajoute fin de vie, c'est une économie circulaire. Bien gérée, la forêt se rémunère par ses propres moyens et la liberté d'autonomie de gestion. La forêt feuillue représente une part importante de son marché. En opportunité, les services écosystémiques offrent une occasion à saisir. Il faut faire face à la nécessité. Il faut faire face aux coûts financiers des services écosystémiques. Par exemple, l'accès à la forêt, un coût, essentiel de la perte de valeur des propriétés. Nos instances ont l'impression de ne pas avoir organisé les choses. Lors de la forêt prévue, nous ne pouvons pas nous permettre, la probabilité que la société risque de débâter.

Ne partons pas en confrontation : "climatique-CO2". Nous devons tout : séquestration, substitution, culture et biosphère que nous "apportons" à la société civile...

(1) PSG : Plan simple de gestion coécrit par les forestiers des objectifs et des méthodes aux superficies boisées soumis au contrôle des l'approbation est indis-

**APLATISSEZ vos CÉRÉALES**  
et faites consommer VOTRE PRODUCTION  
à vos animaux



- Reprise des céréales par suceuse
- Vidange par vis ou soufflerie

TRAVAUX AGRICOLES